

Conditions générales de vente

Valables à compter du 1.12.2017

1. Offres

Sauf convention contraire, les offres s'entendent sans engagement, dans la limite des stocks disponibles et sauf vente entre-temps.

2. Commandes

- Les commandes ne nous engagent qu'après accord exprès de notre part.
- Afin d'éviter toute erreur, les commandes doivent être passées avec indication exacte des désignations et numéros d'articles figurant dans les catalogues et les listes de prix. Les commandes basées sur une offre doivent se référer à celle-ci.
- Les quantités indiquées dans les commandes pourront être adaptées en fonction des quantités sur lesquelles se basent les emballages d'origine, surtout pour les produits stériles.

3. Prix

Tous les prix s'entendent nets en CHF, au départ des entrepôts Sahag, et TVA non comprise.

4. Livraison

- L'envoi s'effectue par PostPac Priority.
- Pour toute commande à partir d'un montant net de CHF 100.-- hors TVA, la livraison est effectuée franco de port.
- Pour les commandes d'un montant inférieur à CHF 100.-- les frais de port sont de CHF 8.--, respectivement CHF 25.-- pour les colis encombrants.
- Les risques de transport incombent au client.

5. Conditions de paiement

Les montants facturés sont payables à 30 jours net.

6. Réclamations

Le client doit vérifier dans les 8 jours les livraisons et prestations fournies, et aviser Sahag immédiatement par écrit ou par téléphone de l'existence d'éventuels défauts. Si le client omet ces formalités, les livraisons et prestations sont considérées comme acceptées.

7. Retours

- Voir également à ce sujet le point 6.
- Aucun droit de reprise dans les cas suivants:
 - La livraison date de plus de 6 mois
 - Date limite de vente inférieure à 12 mois
 - Articles issus de déstockage, de liquidation, de promotion spéciale ou ne figurant plus dans notre assortiment
 - Commandes spéciales ou sur mesure, ainsi que les produits modifiés à la demande du client ou dont le conditionnement et les inscriptions ont été spécialement effectués selon sa demande.
- Les produits ne peuvent être retournés qu'après notre accord exprès, dans leur emballage d'origine, en parfait état, avec le formulaire de retour dûment rempli et une copie du bon de livraison.

- Les produits stériles ne sont repris que si, dans les 8 jours suivant l'arrivée de la marchandise chez le client, Sahag a été informé de l'intention de celui-ci de renvoyer ces produits, et si ces derniers sont dans les emballages d'origine et dans un état irréprochable.
- Les envois d'échantillons/envois pour examen ne peuvent être retournés que s'ils sont dans un état irréprochable. Tous les éventuels frais de remise en état ou de remplacement consécutifs à un dégât sont facturés.
- En cas d'erreur de commande de la part du client, les frais de retour s'élèvent à: CHF 15.-- minimum, respectivement 20% à partir d'une valeur de la marchandise de CH 75.--. Nous ne percevons pas de frais en cas de retours de marchandises dus à une erreur de notre part.

8. Réserve de propriété

Jusqu'à son règlement intégral, la marchandise livrée reste propriété de Sahag. Sahag peut faire inscrire cette réserve de propriété dans le registre prévu à cet effet. La réserve de propriété s'étend à la marchandise transformée par le client.

9. Garantie, responsabilité en cas de défauts

- La garantie subsiste pendant 12 mois, respectivement pendant le délai prévu par une convention fixant une autre durée. Le délai commence à courir dès que la marchandise quitte les entrepôts de Sahag. L'obligation de garantie s'éteint avant terme lorsque l'acheteur ou des tiers entreprennent des modifications ou réparations inappropriées ou, en cas de défaut, lorsque l'acheteur ne prend pas immédiatement toutes les mesures adéquates afin de limiter le dommage et ne donne pas à Sahag l'occasion de supprimer le défaut.
- Peuvent seules être considérées comme qualités promises celles expressément mentionnées comme telles dans la confirmation de commande ou dans les spécifications. La validité des promesses relatives aux qualités de ce genre est limitée, au plus tard, à l'expiration du délai de garantie.
- Sont exclus de la garantie et de la responsabilité les dommages dont il n'est pas prouvé qu'ils soient survenus en raison de la défectuosité du matériel utilisé, du montage ou de l'exécution, par ex. les dommages dus à l'usure normale, à un mauvais entretien, à l'inobservation de prescriptions d'exploitation, à une utilisation excessive, à l'emploi de matériel d'utilisation inadéquat, à des influences chimiques ou électrolytiques, à des travaux de construction ou de montage non effectués par Sahag, ou à d'autres raisons dont Sahag n'a pas à répondre.
- En cas de défaut tenant au matériel utilisé, à la construction ou au montage, ainsi qu'en cas d'absence de qualités promises, l'acheteur ne peut pas faire valoir de droits ou de prétentions autres que ceux expressément indiqués plus haut.

10. Maintenance/Incidents

Les produits faisant l'objet des livraisons convenues doivent être entretenus selon les instructions d'utilisation. Sahag décline toute responsabilité pour les cas où l'acheteur ne pourvoit pas à cette maintenance ou la confie à des personnes non autorisées.

11. For et droit applicable

- Le for est, pour chacune des parties, au siège de la société. Sahag peut toutefois poursuivre l'acheteur au siège de celui-ci.
- Les relations juridiques résultant du présent contrat sont soumises au droit suisse.